

Les centres sociaux menacés ?

MANIFESTATION Les centres sociaux de l'Ardèche appellent à la mobilisation mercredi 31 janvier à Pr

ils demandent des moyens financiers pour continuer à assurer leur mission d'animation des territoire

Mercredi 17 janvier, des ateliers de création de pancartes étaient organisés dans tous les centres sociaux d'Annonay. Ailleurs en Ardèche, les centres sociaux se mobilisent en vue d'une grande manifestation mercredi 31 janvier. Nous avons rencontré Sarah Chion-Maugiron, déléguée adjointe à la fédération ardéchoise des centres sociaux, qui nous explique les raisons de la colère.

Combien y a-t-il de centres sociaux en Ardèche et quelle est leur mission ?

Sarah Chion-Maugiron : Il y a 15 centres sociaux en Ardèche, tous membres de la fédération ardéchoise des centres sociaux, qui compte aussi deux espaces de vie sociale. Tous sont associatifs, sauf un qui est géré par un CCAS (centre communal d'action sociale). Les centres sociaux sont portés par un collectif d'habitants qui définissent des besoins sociaux spécifiques à leur territoire et construisent à partir de là un projet. Ils agissent en direction des familles, de la jeunesse et des seniors. Leur rôle est de soutenir la politique familiale et d'animer la vie sociale. Ainsi, sur certains territoires, ils animent des fêtes solidaires, des épiceries sociales. Sur d'autres, ils ont créé des accueils de loisirs, des radios associatives... Ce sont aussi des lieux d'accueil inconditionnel ouvert à tous et des lieux de débat et de rencontre pour faire vivre la démocratie participative et créer des projets ensemble.



Sarah Chion-Maugiron avec en main les cartes qui seront postées le 31 janvier.

Aujourd'hui, que se passe-t-il ?

Depuis l'an dernier, les centres sociaux sont impactés par l'inflation qui a fait grimper leurs charges au niveau de l'énergie et des repas des centres de loisirs. Parallèlement, une partie de notre branche professionnelle a dû revaloriser les salaires car on avait des salaires qui allaient passer en dessous du Smic (salaire minimum) et on avait du mal à recruter.

Comment les centres sociaux sont-ils financés ?

En fonction de leur projet social, les

centres sociaux sont agréés par la Caisse d'allocations familiales ce qui leur donne droit à des financements. Leur financement vient de la Caisse d'allocations familiales, des communes et intercommunalités, du Département, des habitants eux-mêmes et de la MSA (Mutualité sociale agricole) dans les territoires ruraux. Face à la situation, la Caisse d'allocations familiales va augmenter en 2024 ses financements en direction des centres sociaux. Néanmoins, ce n'est pas suffisant et les collectivités, qui subissent déjà des augmentations de charges, ne

Un peu de sérénité pour Olivier Dussopt

JUSTICE L'ancien maire d'Annonay a été relaxé mercredi 17 janvier dans son procès pour favoritisme. Écarté du gouvernement, jeudi 11 janvier, il va pouvoir souffler un peu.

Décidément, ce début d'année 2024 est intense pour Olivier Dussopt. Tout juste débarqué du gouvernement mené par Gabriel Attal, où il était en place depuis six ans, l'Ardéchois était face à la justice mercredi 17 janvier. Mais l'épilogue est positif pour lui puisqu'il a finalement été relaxé.

UNE AFFAIRE COMPLEXE REMONTANT À 2009

L'ancien maire d'Annonay a été jugé en novembre dernier pour des faits présumés de favoritisme lors de l'attribution du marché public de l'eau en 2009 lorsqu'il était le premier magistrat de la ville du Nord Ardèche. Une affaire complexe aux multiples rebondissements. Il était soupçonné de s'être arrangé avec la Saur, un groupe de distribution de traitement de l'eau, pour un marché public daté de 2009-2010 et portant sur 5,6 millions d'euros.

En novembre, le parquet national financier (PNF) avait requis à son encontre dix mois de prison avec sursis et 15 000 euros d'amende. Dans son réquisitoire, le parquet avait pointé les « manquements » au « devoir d'exemplarité » de l'élu, en vue d'un « gain politique ». Il n'avait toutefois pas demandé de peine d'irréligibilité « au regard de l'ancienneté des faits ».

L'avocat d'Olivier Dussopt avait, quant à lui, plaidé la relaxe afin de « rétablir son honneur ».



Olivier Dussopt lors d'un déplacement en Ardèche en décembre dernier.

« HEUREUX QUE MON INNOCENCE SOIT RECONNUE »

Sur son compte X (anciennement Twitter), celui qui vient de quitter le gouvernement a réagi à cette nouvelle. « Après 3,5 ans de procédure, je suis heureux que mon innocence soit reconnue et que justice m'ait été rendue. J'apprends avec satisfaction la relaxe prononcée par le Tribunal de Paris aujourd'hui pour les quelques faits qui n'avaient pas déjà été classés par le parquet national financier. Le tribunal, après une

motivation très détaillée et précise, considère en effet qu'aucune infraction n'a été commise et qu'en particulier, aucun avantage ni information privilégiée n'a faussé une quelconque procédure de marché. »

Olivier Dussopt devrait retrouver très rapidement son siège de député du Nord Ardèche à l'Assemblée nationale. Et un rythme un peu moins effréné que ces derniers mois !

Nicolas Lemouvier

11 démissions bureau de Renaissance Ardèche

POLITIQUE

Pour les soutenir :
www.centres-sociaux.fr

Onze élus du bureau départemental de la Renaissance (au total) ont démissionné. Dans un communiqué, ils ont annoncé leur départ de la fonction publique. Olivier Grillere (la députée Laure Grillere) : « En l'absence de notre présidente d'une direction fondée sur la concertation et avec l'ensemble de l'équipe, j'avons que faire l'anter constat Renaissance à tenir ses promesses de la vie politique et ancrage politique local. Nous continuons de cautionner, par au sein du bureau, ce manque de positionnement précis sur politique départemental. Nous mieux pour notre département concitoyens ». Si ces élus ont à être encartés au parti Renaissance certains ont annoncé vouloir d'autres groupes de la majorité dentelle (Horizons, Parti r L'autre point qui les a fait : creneau, c'est la mise à l'écarteaire générale, qui a été son poste d'attachée parler Laurence Heydel Grillere, cinq autres attachés parler avant elle. Licenciée pour elle conteste les faits qui l reproches et a attaqué son devant le tribunal des Pruc Une situation qui ne man faire desordre pour la sup l'ex-ministre du travail, et des élections européennes